

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA Garderie PERISCOLAIRE d'ALLONZIER-LA-CAILLE

Lundi 8 novembre 2021, 20h05

Nous remercions, tout d'abord, les parents, les animateurs, les membres de la Mairie et les membres du bureau d'être présents à cette assemblée.

Nous profitons de cette réunion pour remercier très sincèrement l'ensemble des animateurs pour leur professionnalisme.

Nous remercions également les membres du bureau, parents d'élèves, pour leur investissement en tant que bénévoles, dans cette association qui fonctionne selon la loi 1901.

Nous remercions également la municipalité d'Allonzier-la-Caille pour la mise à disposition des locaux, l'accès à l'ordinateur, la connexion internet et la subvention annuelle qui nous est accordée et qui nous aide beaucoup.

De plus, nous remercions la communauté de communes pour l'accès aux cours de récréation.

Ordre du jour

1. Fonctionnement de la garderie
2. Rapport moral sur les activités de l'année écoulée
3. Rapport financier
4. Recherche une personne pour aider à la comptabilité
5. Divers

1. Fonctionnement de la garderie

Présentation de l'équipe actuelle de la garderie périscolaire

L'équipe des animatrices :

Mariana Baillard : depuis septembre 2015

Chantal Bardin : depuis septembre 2008

Laurence Miguet : depuis Sept 2011

Martine Pernodet : depuis Sept 2008

Beatrice Mesnil : depuis 2017.

Michèle Pernodet : depuis février 2019

Gaetan Aduayom : depuis septembre 2020

Christine Sage : depuis septembre 2021

Hanane Excoffier : depuis septembre 2021

Cette année 2021, nous avons trois animatrices qui sont en arrêt maladie depuis plusieurs mois. Nous pensons fort à elles et leur souhaitons un prompt rétablissement. Nous remercions les animateurs qui ont su s'adapter et se réorganiser. Leur temps de travail a été remplacé, ce qui

fait qu'il y a 9 membres dans l'équipe, mais 6 en activité (4 animateurs le matin et 6 animateurs le soir).

Merci à l'équipe pour les remplacements et leur investissement par les heures supplémentaires.

Le Bureau :

Caroline Gebus : Trésorière depuis 2014

Fanny Degenève : Présidente depuis le 02/06/2021 (élection lors de l'AG extra-ordinaire)

Corinne Ribas : Secrétaire depuis 2014

Angélique Franchet : Créatrice et gestionnaire du logiciel depuis 2017

Règlement intérieur

Les horaires d'accueil restent inchangés : Horaires : Matin 7h00 – 8h30. Soir 16h30 -19h00.

La facturation se fait à la minute (depuis mars 2019) et commence le soir à partir de 16h30.

Le matin, nous demandons toujours aux parents de bien vouloir accompagner leur enfant jusqu'à la garderie et de les confier en mains propres aux animatrices. Du fait de la pandémie de Covid19, les parents ne rentrent plus à l'intérieur (une exception a été faite lors de la rentrée scolaire pour les nouveaux). Pour le port du masque devant la garderie pour les parents, nous suivons les recommandations de l'école.

Les boîtes à goûter des enfants de l'école élémentaire peuvent être directement mises dans le cartable.

La garderie périscolaire ferme ses portes à 19h00, au-delà de cette heure, les enfants ne sont plus couverts par l'assurance et les animateurs non plus. Il est donc très important de respecter cet horaire mais aussi le travail des animateurs.

En cas de retard après 19h, merci de prévenir les animateurs au numéro de la garderie (tel : 04 50 46 82 51) et une prise en charge exceptionnelle vous sera facturée 20 € pour la première demi-heure. Ne pas contacter les membres du bureau par téléphone ou par mail car ils ne sont pas sur place. Il y a toujours la présence de deux animatrices même pour un seul enfant.

Il est impératif de nous prévenir si vous récupérez ou faites récupérer vos enfants à la sortie des classes alors qu'ils ont été inscrits ; ou inversement. Merci de prévenir les animatrices exclusivement par téléphone au 04 50 46 82 51 (ne pas prévenir par mail). Si les parents viennent chercher les enfants au portail, il faut obligatoirement prévenir les animatrices.

Pour Rappel :

Nous serons très vigilants au comportement des familles vis-à-vis de la mise en application du règlement mais aussi sur le respect des enfants vis-à-vis des animateurs. Tout débordement sera noté et signalé aux parents. Au bout de 3 débordements, nous nous réservons le droit de ne plus accepter votre enfant à la garderie.

Modifications récentes :

- A noter que désormais, un enfant de la fratrie, à partir de 12 ans, peut récupérer l'enfant à la garderie. Une dérogation est à réaliser sur notre site internet.
- Nous avons mis en place un petit changement pour faciliter le travail des animateurs. En effet, suite aux arrêts maladies de nouveaux membres ont été embauchés et il faut du temps pour mémoriser les noms des enfants. Cela aidera aussi les animateurs en début d'année scolaire

car cela fait beaucoup de noms à retenir vu le nombre d'enfants nouvellement accueillis. De plus, le port du masque complique la bonne identification des parents. Ainsi, chaque parent aura le code barre plastifié de son enfant pour le présenter à l'animateur, ce qui prend moins de temps que de chercher le nom de famille dans le classeur, et ce qui peut éviter les erreurs de bip (erreurs qui doivent être reprises le soir une par une sur le logiciel). De plus, il ne faut pas oublier que depuis la crise Covid, les animateurs doivent déshabiller et habiller les petits avant leur sortie, ce qui est chronophage. Les code-barres impactent peu l'organisation des parents mais apportent beaucoup de bénéfices aux animateurs. Merci pour eux.

- Les familles peuvent imprimer un nouveau code barre, en cas de perte, directement sur le site de la garderie.
- Nous avons fait des essais avec des code-barre téléchargé sur le téléphone mais cela ne fonctionne pas car il y a trop de reflets. Il aurait fallu changer les douchettes pour biper mais cela entraînait des couts supplémentaires qu'il n'est pas judicieux de faire actuellement.

2. Rapport moral

Bilan des adhésions :

Pour l'année 2020-2021 : il y a eu 101 familles et 149 enfants.

Depuis septembre 2021 à ce jour, nous avons 98 familles et 144 enfants.

Nous nous attendons à une hausse de la fréquentation du fait de la livraison des nouveaux logements à Allonzier la Caille (une quarantaine de logements devrait être livrée en mars 2022).

3. Rapport financier 2020/2021

Les recettes de cet exercice s'élèvent à 48 828,21 €. Les charges (salaires, charges sociales, mutuelle employeur et report de charges 2020) sont de 28 653,63 €. Dans les dépenses, nous avons également 798€ de frais de médecine du travail ; 719,08€ d'assurance ; 374,55€ de frais d'hébergement du site internet et frais liés à la banque (e-banquing, transactions); 189,98€ de frais divers (boîtes à gouter, jeux, gobelets, matériel...).

Les adhésions et le paiement des heures consommées s'élèvent à 43 143,12 € (avec 546,3 € d'impayés). La garderie bénéficie de 5 000€ de subvention de la mairie.

Le résultat est de - 10 714,82 € :

- il faut bien sûr prendre en compte le contexte sanitaire du à la Covid19. En effet, pour éviter le brassage des classes, nous avons dû augmenter le temps de présences animateurs car nous avons dû fonctionner avec des groupes.
- Dans ce contexte, moins d'enfants ont été présents, donc moins de rentrée d'argent
- Il y a également eu une période de confinement. Nous avons fait le choix de maintenir les salaires des animateurs durant cette période
- De plus, la tarification à la minute a diminué les entrées d'argent mais nous n'avons pas encore de recul sur cette tarification car depuis sa mise en place en mars 2019, nous n'avons pas eu d'année classique à laquelle se référer. Nous maintenons encore cette tarification, qui pourra être rediscutée selon les observations.

- Durant cette période, nous avons plusieurs arrêts maladie de plusieurs mois ce qui implique de payer les salaires des agents concernés (moins la petite participation de la CPAM) et de payer les salaires des remplaçants, mais aussi les heures supplémentaires qui ont dû être réalisées.

Le fond de trésorerie nous permet de financer cela. Nous allons voir comment se passe l'année qui arrive. La Mairie va étudier le montant de sa subvention (qui est stable depuis de nombreuses années).

4. Recherche d'une personne pour aider à la comptabilité

Nous sommes à la recherche d'une personne qui pourrait seconder Caroline Gebus. En effet, cette partie comptable et administrative est très dense et du soutien serait très apprécié. Nous comptons sur vous. Merci de nous contacter par mail : garderie.allonzier@gmail.com

1. Divers, questions

Le traditionnel tour de table en fin de séance est proposé afin que chacun puisse s'exprimer.

Point 1 : La facturation à la minute a entraîné une baisse de rentrée d'argent. Est-ce que cela ne doit pas être revu, compte-tenu des comptes ?

Nous n'avons pas encore de recul sur cette tarification car beaucoup de choses ont changé depuis la pandémie au niveau organisationnel. Nous ne faisons pas de changements actuellement mais cela sera réétudié.

Point 2 : Quelle est la fréquentation moyenne ?

Le soir, nous avons en moyenne une soixantaine d'enfants présents (avec des temps de présence différentes) et une quarantaine d'enfants le matin.

Point 3 : Est ce qu'il y a beaucoup d'enfants tard le soir ou tôt le matin ?

Il y a peu d'enfants sur la première demi-heure du matin, et sur la dernière demi-heure du soir, mais. même s'il n'y a qu'un seul enfant, deux animateurs doivent être présents.

Point 4 : Il faudrait peut-être réfléchir à supprimer la première demi-heure du matin et la dernière demi-heure du soir pour faire moins de dépenses salariales ?

Pour le moment, ce n'est pas notre choix. Nous n'envisageons pas de changement sur l'heure d'ouverture et l'heure de fermeture pour cette année scolaire.

Point 5 : La question est posée de la reprise de la gestion de la garderie par la Mairie.

Ceci est en cours de réflexion au niveau de la Mairie.

Point 6 : La question est posée de savoir si les tarifs pourront être modulables selon le Quotient Familial.

Cette idée avait été refusée par Monsieur le Maire, et non rediscutée avec Madame Le Maire à ce jour.

Point 7 : Pour information, la Mairie nous avait proposé son aide pour la gestion des ressources humaines, mais étant une association, nous ne sommes pas sur les mêmes types de contrats et

textes de lois. Nous recherchons une personne pour intégrer le bureau et participer à la comptabilité avec Caroline.

Point 8 : Pour information, le projet du nouveau restaurant scolaire et salles périscolaires devra être fonctionnel pour septembre 2023.

Point 9 : Pour l'utilisation des cours d'école durant le temps de garderie, une convention est établie avec la Communauté de Communes de Cruseilles.

Point 10 : Est ce que les goûters peuvent être préparés par la garderie ?

Les goûters sont à préparer par les familles. Nous ne disposons pas du matériel nécessaire (frigo, place pour stocker les gouters...) ni de l'équipe suffisante pour gérer les courses, la préparation et la distribution, compte tenu du nombre d'enfants (une soixantaine).

Point 11 : Le matin, possibilité que les enfants apportent leur petit-déjeuner pour qu'ils le prennent (jusqu'à 7h30).

Point 12 : Des remerciements sont formulés envers l'équipe d'animateurs, qui prennent soin des enfants accueillis. Des retours positifs sont exprimés par les parents et les enfants.

Les membres du bureau actuel se représentent et le renouvellement est accepté.

Nous remercions toutes les personnes présentes pour leur participation à cette réunion.

La séance est levée à 21h45

Fanny Degenève.
Présidente

Caroline Gebus
Trésorière

Angélique Franchet
Gestionnaire du logiciel

Corinne Ribas
Secrétaire



